

**NOTES POUR L'ALLOCUTION DE  
M. JEAN PAUL DUTRISAC  
PRÉSIDENT DE L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC**

**CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC**

**23 mai 2008**

Monsieur le Président du Conseil,  
Mesdames et Messieurs les représentants des ordres,  
Chers collègues,

Vous pouvez imaginer ce que je ressens en revenant parmi vous, après six mois dans une autre haute fonction au sein du système professionnel. Je suis tout simplement heureux de vous revoir.

Bien sûr, nous n'avons pas perdu contact : dans mes nouvelles fonctions, j'ai déjà rencontré 23 ordres dans le cadre de ma tournée et je compte bien vous avoir toutes et tous vus et écoutés d'ici la fin de l'été. Je vise à vous livrer des éléments de synthèse d'ici la fin de l'automne.

Comme vous le savez, après avoir joué des rôles importants à la Chambre des notaires et assumé des fonctions au sein, puis à la tête du Conseil interprofessionnel, j'ai accepté en novembre dernier un mandat de cinq années à la présidence de l'Office des professions du Québec. Cette mission, que m'a confiée le premier ministre Charest, était assortie de grandes attentes de sa part et je vous en ai d'ailleurs livré les grandes lignes à ma première visite au Conseil.

Qu'en est-il six mois plus tard? Le moins qu'on puisse dire est que l'expérience est passionnante et qu'elle m'a permis de continuer une longue et belle collaboration avec le Dr Christiane Gagnon.

Il n'est pas indifférent, loin de là, de constater que Christiane et moi avons trouvé une équation, une chimie qui fait que l'Office peut compter sur une collaboration éclairée et sans réserve à son sommet. Ce n'est pas seulement une répartition des rôles sur une base de gestion : c'est aussi le fruit d'une grande connaissance personnelle qui fait que nous savons, l'un et l'autre, sans grands mots ou grandes explications, ce que nous pouvons attendre l'un de l'autre.

Ainsi, vous avez en Christiane et moi deux interlocuteurs connaissant parfaitement le système professionnel et capables d'interagir avec vous, selon une complémentarité de responsabilités qui a été précisée entre nous.

À titre d'exemple, Christiane a bien voulu piloter un certain nombre de dossiers importants, et représenter l'Office à des tables ou comités où son expérience et son savoir-faire mettent déjà en lumière le talent de l'Office tout entier. Je suis heureux d'aborder chaque dossier, chaque défi, en pensant que je peux compter sur sa précieuse collaboration.

Bien sûr, l'Office ne se résume pas à un président et à une vice-présidente. Les premières impressions que je vous livrais en décembre se sont confirmées : l'Office est une petite équipe de collaborateurs compétents, talentueux et polyvalents. Leur ouverture d'esprit se vérifie par leur aptitude à aller d'un sujet à l'autre, parmi des dossiers si nombreux et si variés.

Mais elle se voit aussi dans leur capacité de se prêter avec souplesse et bonne volonté à des changements de priorités ou de paradigmes que les 6 derniers mois nous ont proposés en grand nombre.

Le rapport de gestion 2007-2008 en fera d'ailleurs état : les transitions diverses, de même que les commandes gouvernementales nombreuses et variées se reflèteront dans le bilan des résultats initialement prévus pour la 3<sup>e</sup> année de notre planification stratégique. Cela ne signifie pas que nous renonçons aux actions planifiées; nous reprendrons le fil de celles qui ont été retardées dès que nous aurons répondu aux commandes auxquelles le gouvernement a donné la priorité.

Bref j'ai connu, tout comme Christiane, un choc culturel.

Issus du secteur privé, nous avons rapidement compris que la responsabilité d'un organisme gouvernemental revêtait bien des mystères. L'accompagnement dont j'ai bénéficié dès ma nomination, avant même ma prise de fonctions, m'a aidé à faire le départ entre l'expérience déjà acquise de ce milieu gouvernemental, et les préjugés qui s'attachaient à ce que je ne connaissais pas encore.

Mon implication de 15 ans dans mon ordre professionnel, et les six années à la tête du CIQ, m'ont en effet exposé à toutes les idées reçues qui se colportent sur l'Office. « *Le Saint-Office* »... « *Le parfum d'éternité que prend un dossier dès qu'il arrive à l'Office* »... et j'en passe.

Je m'attendais à venir à la rencontre d'une certaine inertie, d'une certaine lourdeur. La réalité est tout autre : l'Office est une ruche où chacun s'active avec un grand esprit de service, de qualité et de pertinence. Pour plaisanter, et vous rassurer sur l'Office, je vous citerai un politicien qui disait : « *L'immobilisme est en marche et rien ne peut l'arrêter* » (Edgar Faure).

Ce que ces premiers mois m'ont permis est un échange extrêmement intéressant entre des visions qui n'ont rien d'adverses, évidemment, mais qui au contraire sont contrastées, au sens où deux projecteurs, plutôt qu'un, permettent de faire

apparaître le relief des choses. Aux commandes depuis six mois, j'ai bénéficié de ce deuxième projecteur, et je dois le dire, cela m'a permis d'ajouter une ou deux autres dimensions à ce que je connaissais déjà sur la réalité des ordres et des dynamiques du système.

Certes les fonctions au Conseil préparent déjà à une vision large de notre réseau d'institutions et de règles. Mais avec la responsabilité qui est celle de l'Office de gérer le système, de décider ou d'orienter, on est rapidement exposé à d'autres dimensions telles les grands équilibres, dont plusieurs sont fondateurs ou définitoires, du système, tel que nous le vivons depuis tout près de 35 ans.

Cela rend prudent et amène à des arbitrages, à des précautions ou à des priorisations qui, vus de l'extérieur de l'Office, peuvent donner l'image d'un Office qui avance à une allure... *de notaire* (pas dans le sens de lenteur, mais dans celui de prudence).

Je peux vous assurer au moins que rien dans les attitudes que j'ai rencontrées à la permanence, et à la table de l'Office, ne révèle une manie de l'attentisme ou du moratoire. L'Office est une entité qui aime avancer et qui sait que l'on doit prendre des risques, faire preuve d'audace, même si le milieu peut nous faire à l'occasion reproche du choix que l'on aura fait.

« *Damned if you do, damned if you don't* » disent nos amis anglophones. Christiane et moi avons donc appris, tout comme nous l'avons véhiculé dans l'organisme, la sensibilité héritée de nos expériences antérieures parmi vous. Nous avons été bien accueillis à cet égard, et c'est donc un enrichissement pour toutes et tous.

Voilà pour le choc culturel.

L'Office travaille beaucoup. Le nombre des dossiers et des chantiers est considérable, et je prends chaque jour la mesure de l'importance de prioriser et, en même temps, de se garder disponible pour l'imprévu, pour les sursauts de conjoncture.

Je ne vous raconterai pas notre prochain rapport annuel, mais voici quelques indications sur des dossiers qui nous occupent et vous préoccupent à l'occasion.

### La réglementation

La réglementation tout d'abord. Je dois vous dire que les bonnes relations avec le ministre et le Cabinet m'ont permis de faire débloquent rapidement les règlements qui s'accumulaient à ce niveau. De 50 règlements en attente au Cabinet, nous sommes

passés à 9 qui doivent recevoir la signature du ministre, et 8 déjà signés et qui seront présentés incessamment au Conseil des ministres. Un niveau proche du cheminement administratif attendu.

Là encore, je constate l'esprit d'écoute des professionnels et juristes de l'Office, et leur ardeur naturelle à tirer les conséquences les plus constructives et les plus réalistes de ce qu'ils entendent de votre part. Je vous invite néanmoins à constater le volume très important d'heures – très utiles au demeurant – qui sont consacrées avec les ordres, à la maturation de vos dossiers réglementaires.

### La législation

Vous savez que l'Office a mis énormément d'énergie à faire avancer des projets de loi en 2007. Et le train législatif ne ralentit pas en 2008.

Le projet de loi 75. Vous aurez constaté très certainement que depuis mardi dernier, nous sommes en pleine étude détaillée du projet de loi 75, Loi modifiant le Code des professions. C'est un projet considérable que vous attendez (je dirais même que nous attendons) depuis longtemps.

Je sais que le président du Conseil, Richard Gagnon, et aussi certains d'entre vous, sont de ceux qui ont travaillé personnellement, et avec beaucoup de conviction et d'énergie, à faire pousser cet arbre là ... et à lutter contre l'impatience, en attendant le printemps législatif actuel où nous voyons sortir les feuilles ... et aussi les « papillons ».

Les travaux avancent dans un esprit remarquable d'intérêt et de consensus. L'opposition et le parti ministériel s'entendent de bonne façon, et je sais que la qualité des travaux en amont du projet de loi est déterminante à cet égard.

Au train où vont les choses, nous avons des chances très intéressantes de voir le projet finalisé et adopté avant la fin de la session.

Quant au projet de loi 50 sur la santé mentale et les relations humaines, comme vous le savez, plusieurs étapes ont déjà été franchies, et le ministre Dupuis me réitère régulièrement sa volonté d'en franchir d'autres le plus tôt possible. Ce qu'on peut en dire pour l'instant, c'est d'abord la très grande qualité des

mémoires et des témoignages des ordres lors de la consultation particulière.

Sachez également que l'Office donne tout son soutien au ministre pour la préparation de l'étude détaillée. Que cette étape soit franchie ou pas en juin, nous ne perdrons pas de temps.

Le ministre nous a demandé d'initier certaines démarches et certains travaux qui doivent avancer entre temps. Que l'on pense à la préparation du guide explicatif, à la mise sur pied d'un réseau de répondants, et surtout à la mise en route des travaux de la table consacrée à la situation des techniciens.

Je sais que ce dernier point fait l'objet de préoccupations sous l'angle d'un risque de rupture de service. Le ministre l'a très clairement indiqué, et répété en commission parlementaire : il ne doit, en aucun cas, y avoir de rupture de service et il m'a demandé à nouveau récemment de tout mettre en œuvre pour conjurer ou éclaircir ce risque, réel ou perçu.

L'Office travaille à finaliser le projet de loi omnibus. Toutefois, entendons-nous bien. Le principe d'un tel projet de loi est de gérer les aspects plus détaillés des choses, et ne se prête pas aux réformes de fond ou qui ont un enjeu qui exigerait, par exemple, de grandes études ou des consultations plus larges.

J'ai pris bonne note des demandes de plusieurs d'entre vous, mais je vous invite à comprendre que nous ne pourrions pas tout intégrer dans un tel véhicule législatif.

En dehors d'un menu législatif très dense, l'Office participe à nombre de tables et de comités. Qu'on pense à des tables permanentes avec certains ministères, ou à des tables « ad hoc » sur des sujets tels :

- L'intégration des perfusionnistes ... Disons simplement qu'une consultation sera faite d'ici l'été et qu'un projet de décret sera publié en tant que tel à la Gazette Officielle.
- L'intégration des électrophysiologistes ... qui suit son cours.
- Le dossiers des thérapeutes du sport.
- Celui des ostéopathes ... Dans ce dossier, un groupe d'expert a été mis sur pied, principalement pour éclairer l'Office sur les perspectives de réglementation de ce domaine particulier d'exercice.

- L'Office prépare également un avis au gouvernement sur l'opportunité ou non de réglementer, à l'intérieur du système professionnel, l'exercice de la planification financière.
- Quant au domaine bucco-dentaire, là aussi un chantier est en action et nous veillons à ce que les conditions les plus favorables soient, et restent réunies, pour que se dégagent tous les consensus ou compromis en vue d'une solution qui ressemble à l'esprit d'autonomie et d'autogestion du système professionnel.
- Et nous devons sans doute ouvrir bientôt une table de travail dans le domaine oculovisuel.

Mentionnons également les problématiques soulevées par le Bureau de la concurrence. Tout comme vous, l'Office est préoccupé par cette interpellation, et nous travaillons actuellement à vous fournir un certain appui pour traiter cette question pour ce qu'elle est.

Vous le voyez, nombre de dossiers nous occupent et je n'en fait pas une liste exhaustive.

### Les tensions

À la faveur de ces chantiers ou tables, je dois vous livrer une confidence : j'ai été surpris, depuis mon arrivée à l'Office en novembre, de découvrir un nombre, plus important que je le croyais, de tensions interprofessionnelles, voire de litiges, dont certains peuvent même se retrouver devant les tribunaux. Il m'est difficile d'en parler trop explicitement, car je ne veux pas commenter précisément des situations qui pourraient devoir être plaidées devant ces mêmes tribunaux.

Toutefois, permettez-moi deux observations.

D'une part, ma grande surprise – disais-je – car, après 6 ans à la présidence du CIQ et 6 mois à la tête de l'Office, je m'aperçois que ces tensions interordres apparaissent plus clairement, vues de l'Office que vues du Conseil, dont le mandat naturel de ce dernier serait pourtant de favoriser une communication et un dialogue où de telles difficultés pourraient se dissoudre.

D'autre part, la cristallisation des litiges, - à fortiori s'ils sont judiciairisés – rend beaucoup moins aisés, voire impossible, une action quelconque de l'Office en vue de leur solution. Autrement dit, je vous lance un appel aujourd'hui, d'abord à vous inscrire dans une logique de collaboration, ensuite d'optimiser les

possibilités que vous offre un forum, tel le CIQ, pour éviter que la question aboutisse devant l'organisme de surveillance et de réglementation qu'est l'Office.

### La Mobilité

Un grand dossier d'importance nous occupe, tous et toutes, depuis novembre dernier : l'accélération des démarches en vue de la mobilité et de l'intégration des personnes formées hors Québec, et plus particulièrement la reconnaissance accélérée des compétences. Vous connaissez les grandes attentes du Premier Ministre en ces matières, notamment en ce qui a trait à l'Entente France-Québec et au chapitre 7 de l'Accord de commerce intérieur, de même que l'importance et la priorité que le gouvernement nous a clairement invités à y voir. Je ne rappellerai pas les rencontres des 8 février et 3 mars dernier, et le symbole fort de l'omniprésence ministérielle.

Nous travaillons toutes et tous en ce sens. Depuis, vous le savez, un fonds spécial de 5 M\$ a été créé, sous la gestion de l'Office, et de nombreux comités sont à pied d'oeuvre, et ce jusqu'au niveau ministériel. Bref, nombre de fonctionnaires

chevronnés s'occupent, avec ardeur, de donner aux ordres le soutien et l'information qui permettra de réussir à atteindre ces objectifs.

Rappelons que le système est représenté dans les plus hautes instances des mécanismes mis en place. Je siège au Comité interministériel sur la mobilité de la main d'œuvre, où je représente le sous-ministre de la Justice, ainsi qu'au Comité multipartite sur l'accès aux professions régies par les ordres professionnels. La vice-présidente, Christiane Gagnon, siège quant à elle au Comité de coordination de la mise en œuvre de la stratégie d'intervention en matière de mobilité de la main d'œuvre.

Bref, je ne vous énumérerai pas tout : retenons, pour vous rassurer, qu'à tous les paliers de ces mécanismes gouvernementaux, sont actifs des personnes qui connaissent intimement vos structures et vos préoccupations.

Les conclusions et les propositions issues de ces mécanismes seront donc éclairées, voire orientées, par des gens qui vous connaissent bien et sont capable de déceler les défaillances des

actions demandées, dès lors qu'elles ne seraient pas adaptées ou compatibles avec vos réalités.

De plus, et très concrètement, l'Office et le gouvernement attendent beaucoup des rapports attendus pour juin et qui découlent de l'adoption du projet de loi 14 de 2006. Le gouvernement m'indique régulièrement son intérêt à savoir ce que l'Office pourra lui-même retenir de vos rapports.

Le ministre Bachand aura sans doute l'occasion de vous le dire lui-même ce midi. Le gouvernement sait que vous êtes en marche, et il a pris acte de votre détermination si bien exprimée le 8 février par mon ami Louis Beaulieu, que je salue ici.

M. Bachand vous dira peut-être aussi que le gouvernement, que tout gouvernement, doit être à l'écoute des préoccupations exprimées par la population.

Dans ce dossier, vous le savez, nous avons affaire à deux défis : les réalités d'une part, où nous sommes capables de voir nous-mêmes qu'il y a place à amélioration; et les opinions, impressions ou idées reçues d'autre part, qui n'ont cessé de

fleurir, presque quotidiennement, depuis près de deux ans, et qu'on a régulièrement entendues lors des auditions de la commission Bouchard-Taylor.

Quel que soit le fondement ou le caractère préjugé des commentaires émis sur les difficultés d'intégration des immigrants aux professions, le gouvernement doit rassurer la population, d'une manière ou d'une autre.

Une ministre avait indiqué qu'une structure externe, inspirée de l'expérience ontarienne, pourrait s'ajouter en parallèle à l'action des ordres, principalement pour surveiller la façon dont nous traitons les demandes d'équivalence. Il y a une semaine, le ministre Dupuis m'a indiqué que le gouvernement devra sans doute annoncer son intention de s'assurer que le succès du travail sur l'intégration des professionnels immigrants sera non seulement au rendez-vous mais aussi qu'il sera durable.

Plutôt que l'ajout d'une structure externe, le ministre et le gouvernement s'orientent vers une formule faisant confiance, une fois de plus, au système professionnel, en donnant un rôle particulier à l'Office, dans le suivi et l'accompagnement aux ordres. Ce rôle particulier pourra s'inscrire tant dans l'esprit du Fonds d'appui, que dans celui de l'article 2 du projet de loi 75 qui prévoit que l'Office pourra « *proposer à un ordre la conduite à*

*tenir ou des mesures à prendre dans des situations où il l'estime nécessaire pour assurer la protection du public ».* Cet article a été approuvé cette semaine en commission parlementaire, et doit être lu corrélativement aux articles 14 et 15 du Code des professions.

Bref, l'accompagnement que le gouvernement a en tête en ce moment dénote sa confiance dans son système professionnel.

La solution envisagée permet au gouvernement :

- de réagir aux inquiétudes qui se propagent partout dans notre société sur notre capacité de système de prendre en compte une expérience professionnelle différente;
- de garder le contrôle sur l'évolution des choses, en étant en lien avec l'Office, votre partenaire;
- de s'assurer que l'on pourra rendre compte de l'évolution de ce problème sur une base assez solide, cohérente et documentée, pour donner l'heure juste et rassurer les candidats aux professions, les entreprises et le public en général;
- de faire rassembler une information dont l'Office peut rapidement redistribuer aux ordres les éléments utiles notamment, sur les bons coups ou saines pratiques dégagées dans le système;

- de favoriser une certaine cohérence d'un ordre à l'autre dans l'action que vous menez.

## Conclusion

Le bilan de nos six premiers mois est essouffant, certes, mais il est globalement riche, enthousiasmant et positif. Les choses avancent. Des nuages passent, mais je suis rassuré de voir un alignement optimal des astres. En un mot, je ne qualifie pas les personnes en autorité à l'Office, au CIQ et au ministère, mais je vous parle de conjoncture.

Je veux en effet souligner cette conjoncture exceptionnelle où, de Christiane à Richard ou Jean-François, et jusqu'à notre ministre, nous avons l'avantage de connaître parfaitement le système et de bien nous entendre sur les grandes options qui engagent le monde professionnel.

Profitons ensemble de cette conjoncture, avec vous toutes et vous tous ici présents, pour optimiser ce que nous pouvons faire pour un public qui doit recevoir des signaux clairs indiquant que les ordres, le CIQ, l'Office et le gouvernement réalisent des choses utiles et compréhensibles pour sa protection.

La confiance est un capital, et cet investissement nous le détenons en commun.

Quant aux défis, nous les relèverons ensemble.

Merci de votre attention.